COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 3 MARS 2017

Le trois mars deux mille dix-sept à 20h00, le conseil municipal de Labergement-Ste-Marie s'est réuni sous la présidence du maire, Mr Daniel Pasquier.

<u>Etaient présents</u>: Mr Daniel PASQUIER, Mme Marie-Hélène TRIMAILLE, Mme Nicole THOMET, Mr Pierre-Albert VIONNET, Mme Céline JEANNOT, Mr Philippe PAILLARD, Mr Joël LORIN, Mr Didier PREVALET, M. Pascal REGARD.

<u>Etaient absents excusés</u>: Mme Virginie CUENIN qui a donné procuration à Mme Nicole THOMET, Mr Emmanuel FERCOT qui a donné procuration à M. Joël LORIN, M. Florent ROBBE.

Absent: Mme Caroline JEANNINGROS.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène TRIMAILLE

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 3 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- → ARS : Sources de Théveny et des Auges
- → Devis Entreprise PECCLET
- → Convention avec le Camping du lac.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décision du maire :

Le Maire fait part des différentes ventes sur lesquelles la commune n'a pas usé de son droit de préemption.

1. Approbation des différents comptes de gestion :

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés (cimetière, zone artisanale, bois, eau et général).

2. Approbation des différents comptes administratifs :

Les comptes cimetière, zone artisanale, bois, eau et général sont présentés par Mme Mathilde LOYE, secrétaire.

Monsieur le Maire quitte la séance qui est présidée par Mme TRIMAILLE.

Les différents comptes administratifs sont votés à l'unanimité : 10 voix

3. Affectation des résultats :

L'affectation des résultats proposée est adoptée à l'unanimité. Unanimité.

4. Opposition au transfert de compétence « urbanisme » à la Communauté de Communes du Mont d'Or 2 Lacs :

Le Conseil Municipal émet un refus quant au transfert de la compétence PLUi.

5. Vente de l'appartement sis 10 avenue de la Gare à M. et Mme BAVEREL :

M. et Mme BAVEREL ont accepté l'offre de prix de la commune pour l'acquisition de l'appartement situé au-dessus de la boulangerie, soit 190 000 €.

Le changement des fenêtres restera à leur charge ainsi que tous les frais résultants de la vente. 9 POUR, 2 ABSTENTIONS

6. Additif au règlement d'occupation de la Place du Village :

Lors de l'occupation de la place du village par des forains, cirques ou autres utilisateurs, le coût réel des conteneurs à ordures ménagères sera facturé aux occupants.

Unanimité.

7. Contrat de régisseur de M. Bertin et licence d'entrepreneur :

Le Conseil accepte et valide le contrat de régisseur signé par M. Denis BERTIN. Il est noté que tous les frais de régisseur seront pris en charge par la Communauté de Communes et remboursés à la commune.

Les démarches pour la licence d'entrepreneur de spectacles seront entreprises. Unanimité

8. Proposition de convention « Gestion conservatoire des zones humides »

La commune accepte l'intégration de la parcelle longeant la voie de chemin de fer cadastrée 294 C 115 ZI dans le site Natura 2000 et en accepte la gestion par la Réserve Naturelle du Lac de Remoray.

9. Devis pour fenêtres appartements Horizon:

Le Conseil accepte le changement des ouvrants des appartements, propriété de la commune situés dans le bâtiment Horizon. Il donne mandat au Maire et à la Commission Bâtiments pour choisir le meilleur prestataire.

Unanimité.

10. Espace les Vallières : montant de la caution pour les locations :

Devant le refus de certaines assurances (clauses d'exclusion) à couvrir les dégâts occasionnés lors des locations et leur coût important, il paraît difficile d'augmenter le montant de la caution de façon importante.

La commission administration va étudier la possibilité de soumettre aux assureurs un formulaire mettant en évidence les points importants à assurer.

11. ARS : Sources de Théveny et des Auges :

Une visite sur le terrain aura lieu avec les différents partenaires pour étudier la possibilité de protéger et d'exploiter ces deux sources.

Le Conseil donne son accord pour entreprendre les démarches. Unanimité.

12. Devis Pecclet pour les Vallières :

La commune accepte le devis de l'entreprise Pecclet pour la modification du système de ventilation, sous réserve de la validation par la Communauté de Communes de la prise en charge de 50 % du devis.

Unanimité.

13. Convention camping du Lac:

La proposition de convention de location précaire de l'aire de stationnement et de services pour

camping-car au camping du Lac est acceptée à l'unanimité.

14. Questions diverses:

- Demandes de mise à disposition de salle pour des activités de yoga : 3 demandes sont parvenues en mairie et seront étudiées.
- Devis SARL THIONNET pour l'Espace les Vallières : en attente
- Demande d'autorisation de travaux à l'Auto-Ecole Sainte Marie : les locataires prendraient à leur charge des travaux d'isolation du bureau. Le Conseil donne l'autorisation d'effectuer ces travaux à condition que les normes de sécurité soient respectées : utilisation de matériaux (bois) traité M1.
- Courrier des membres de Labergement Evolution : Demande de mise en œuvre de la conservation des films de M. SERAILLER. Une somme sera allouée au budget primitif.
- Devis de Pontarlier Motoculture : le petit tracteur utilisé par les employés communaux pour la tonte et le déneigement des trottoirs présente des signes d'usure. Son remplacement sera à envisager. Le devis de l'entreprise Pontarlier-Motoculture propose une reprise de notre engin pour 8300 € et l'achat d'un nouveau pour 30 000 €. A étudier.
- Caserne des Pompiers : le terrain proposé dans la zone UZ conviendrait.
- Information de l'Association des Maires Ruraux : Le Sénat a adopté la proposition de loi permettant aux Communautés de Communes de maintenir en compétence optionnelle celles relatives à l'eau et l'assainissement.
- L'assurance Protection Juridique de la commune a accepté la prise en charge financière du dossier « contre la fusion des Communautés de Communes »
- ONF : Le Conseil accepte les travaux de réhabilitation de la place à bois sous réserve des obtentions de subventions.
- PLU : la réunion est repoussée eu 23 mars et sera précédée à 14 h par la présentation par la Chambre de Commerces du travail transfrontalier.
- La journée sans voiture aura lieu le dimanche 2 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Labergement-Sainte-Marie, le 7 mars 2017 –

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mr PASQUIER D.

Maire.